



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



www.vs.ch/bel

BEL

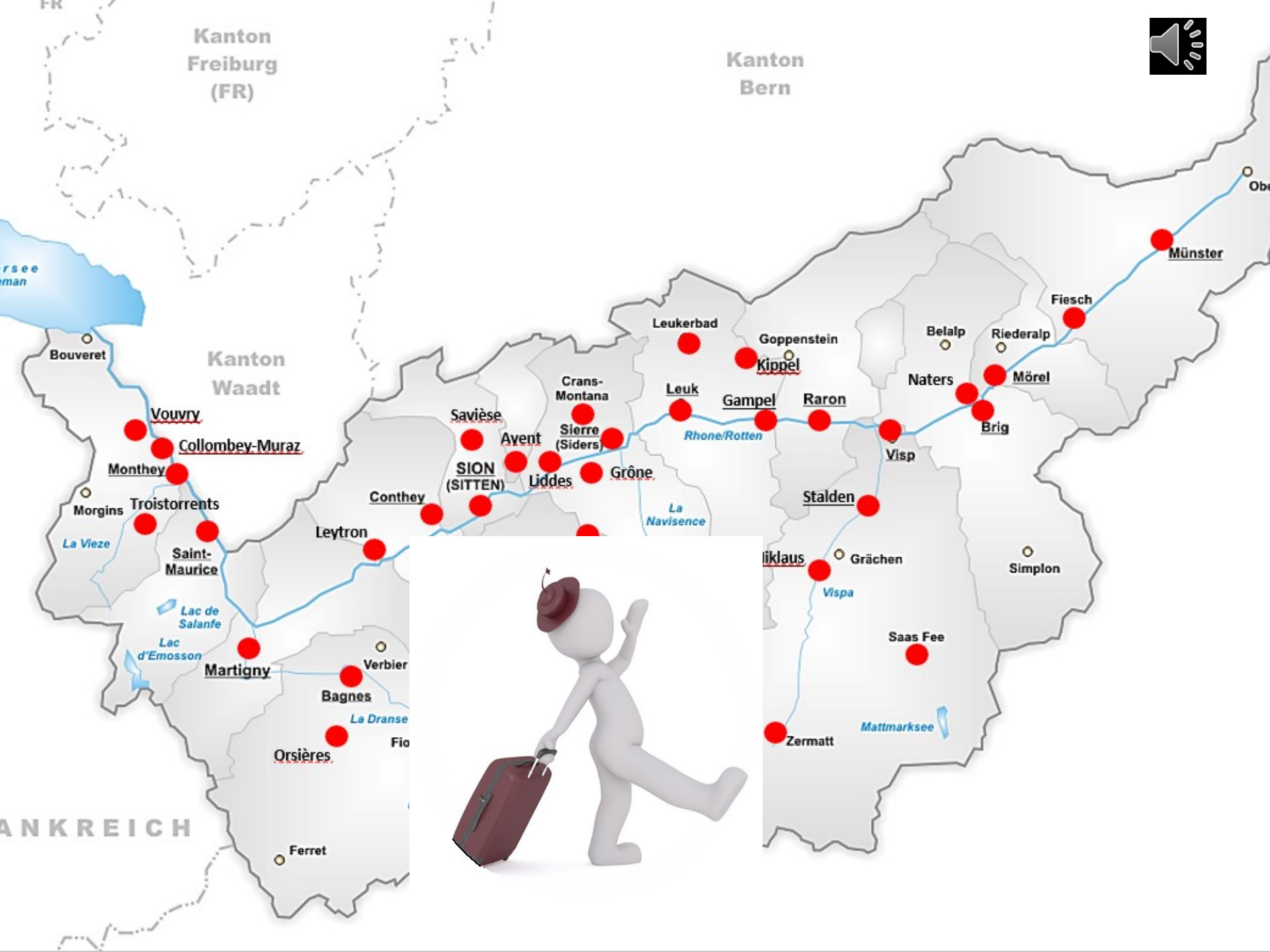
**Bureau des Echanges Linguistiques
du canton du Valais**

BSA

**Büro für Sprach-Austausch
des Kantons Wallis**



Une année en immersion



Walliwood

L'ÉCHANGE
DER AUSTAUSCH



https://www.google.com/search?rlz=1C1PQCZ_deCH833CH833&tbm=vid&q=canal+9+walliwood&sa=X&ved=2ahUKewjX1ZPr4YnwAhXO8qQKHal4AmUQ8ccDegQICxAD&biw=1522&bih=726



Frais



Les points ci-dessous règlent la prise en charge des frais de l'année en immersion:

Section 2 Structures suprarégionales de développement personnel

Chapitre 1: Structure Sport – Arts – Formation

Art. 7bis ¹ Participation de la commune de domicile

La commune de domicile verse une participation annuelle de 2000 francs par élève à titre de frais d'écolage à la commune, respectivement à l'association de communes, accueillant des élèves en école partenaire du sport, ci-après EPS, ou en enseignement immersif et paie les frais de transport de l'élève. Elle participe aux frais de repas selon les règles en vigueur au niveau communal.

Art. 7ter ¹ Participation du cycle d'orientation d'accueil

¹ Le cycle d'orientation d'accueil supporte les éventuels frais d'écolage supérieurs aux 2000 francs versés par la commune de domicile.

² Le cycle d'orientation d'accueil met à disposition des élèves accueillis ses infrastructures ainsi que sa structure administrative.

Art. 7quater ¹ Participation des parents

Les parents assument les frais de repas selon la règle en vigueur dans la commune de domicile ainsi que les éventuels autres frais supplémentaires.

Frais à votre charge



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Selon les directives en vigueur, les frais à votre charge sont:

- ✓ les sorties, camps, activités culturelles, ...
- ✓ les frais de la famille d'accueil ou de ceux de l'internat.
- ✓ Les frais de la cantine non pris en charge par la commune

Visite de la nouvelle école



La plupart des écoles invitent les élèves acceptés et leurs parents pour une visite de l'établissement afin de leur transmettre les informations utiles.

Selon la situation sanitaire, vous pourriez les recevoir cette année par un autre canal.



Quelles modalités de déplacement?



Il est utile de vous intéresser aux déplacements que devra effectuer votre jeune, voire de les faire avec lui/elle avant la prochaine rentrée scolaire.



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Cantine





Famille d'accueil



Convention

(PARENTS – FAMILLE D'ACCUEIL)

Entre les parents et la famille d'accueil, il est convenu ce qui suit :

La famille d'accueil, d'une part, s'engage à héberger son hôte et à le (la) nourrir durant la période scolaire, soit du août au juin et s'efforce de créer des conditions idéales pour favoriser l'acquisition de la seconde langue et

Les parents, d'autre part s'engagent à s'acquitter d'un prix de pension annuel de CHF (à déterminer) payable en dix mensualités de CHF, à la fin de chaque mois.

Chaque partie est en droit de résilier la présente convention pour la fin d'un mois, en respectant un délai de 10 jours.

Coordonnées des parents :

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

CP & Lieu : _____

N° de tél.: _____ N° de portable : _____

Coordonnées de la famille d'accueil :

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

CP & Lieu : _____

N° de tél.: _____ N° de portable : _____

Signatures
Parents : _____

Lieu et date : _____

Famille d'accueil : _____

Année scolaire dans le Valais germanophone

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Parents – Famille d'accueil

1. Responsabilités

1. Il incombe aux familles d'accueil d'organiser en accord avec l'élève et sa famille les modalités concrètes de l'échange, notamment :

- surveillance de la fréquentation des cours et des tâches scolaires
- organisation des loisirs
- autorisations de sorties et heures de rentrée
- démarche en cas de maladie ou d'accident
- divers

En cas de doute et/ou de conflit, la famille d'accueil prendra contact avec les parents de l'élève afin de clarifier la situation.

2. Les assurances accident et maladie incombent aux élèves, respectivement à leurs parents ou tuteur, qui confirment qu'ils sont suffisamment assurés pendant la durée de l'échange. Les élèves, respectivement leurs parents ou tuteur sont responsables des dommages causés à des tiers (responsabilité civile).

2. Modalités

1. Les candidats rentrent en principe chez eux le vendredi. Le retour est fixé par les familles (dimanche soir ou lundi matin)
2. Les divers frais (scolarité, matériel scolaire, transport, argent de poche, téléphone) sont à la charge des parents du candidat.

Nous avons pris connaissance des conditions de participation et les acceptons.

Signature de l'élève :

Signature des parents ou du représentant légal :

Signature de la famille d'accueil :

Lieu et date :



Temps d'étude



Selon l'horaire des cours, un temps d'étude peut être organisé à midi, vous recevrez ces informations par le biais de la Direction d'école ; si tel n'est pas le cas, nous vous laissons le soin de vous renseigner.



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Lexique de mathématiques et ... sciences



Departement für
Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für
Unterrichtswesen
Büro für Sprach-Austausch

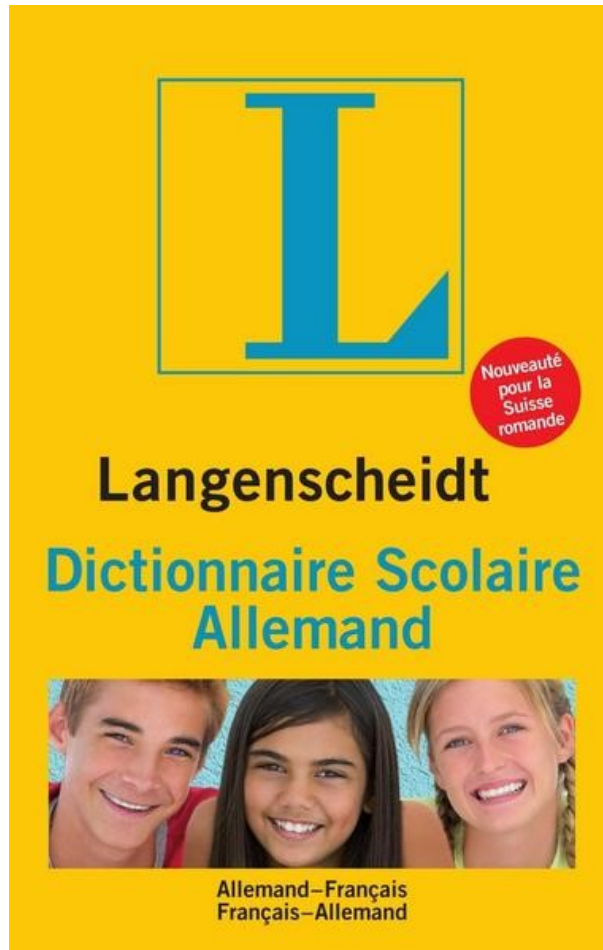
Département de l'économie et
de la formation
Service de l'enseignement
Bureau des Echanges
Linguistiques



Matheglossar	Lexique de mathématiques	
die Abbildung, en	l'application	
der Abstand, *e (zueinander... und...)	la distance (entre... et...)	
die Abzürze, n	l'abzürze	x-Achse
die Achsenprojektion, en	l'axymétrie axiale	
addieren	additionner	
die Addition, en	l'addition	
die Angabe, n	la donnée	
die Anweisung, en	la consigne	
die Are	l'arc	
das Assoziativgesetz, e	l'associativité	
die aufzählende Form, en *	en extensif	* (2;3;5;7)
das Balkendiagramm, e	le diagramme en colonne	
das Balkendiagramm, e	l'histogramme	
die Bar, en	la barre	
die Bedingung, en	la condition	
der Berührradius, ien	le rayon perpendiculaire à la tangente	
der Berührungspunkt, e	le point commun cercle / tangente	
die beschreibende Form, en *	en compréhensif	* (siehe P, s<10)
der Betrag, *e	le montant	
der Bildpunkt, e	l'image	
die Billion, en	le billion	10 ¹²
das Binärsystem, e	le système binaire	
die Breite, n	la largeur	
der Bruch, *e	la fraction	
der Bruchstrich, e	la barre de fraction	
die Bruchzahl, en	le cadé fractionnaire	
der Buchstabenwert, e	le terme algébrique	
Deckungsgleich	coïncident	
der Definitionsbereich, e	le référentiel	
die Definitionsmenge, n	le référentiel	
Deka-	déca-	faire 10
Dezi-	déci-	: 10 ¹ ou faire 10 ⁻¹
die Dezimalzahl, en	le cadé à virgule	
der (dar) Dezimeter, -	le décimètre	dm
die Diagonale, n	la diagonale	
die Dichte, n	la densité	
die Differenz, en	la différence	
das Distributivgesetz, e	la distributivité	
der Dividend, en	le dividende	
dividieren	diviser	
die Divisor, en	le diviseur	
der Divisor, en	le diviseur	
der Doppelbruch, *e	la double-fraction	
das Dreieck, e	le corf-valant	
die Drehung, en	la rotation	
das Dreieck, e	le triangle	
das Dreieck, e	l'équerre (-outil de travail)	
der Durchmesser, -	le diamètre	
die Ebene, n	le plan	
der echte Bruch, *e	la fraction: numérateur < dénominateur	(3/4)
die Ecke, n	le sommet	
die eckige Klammer, n einbeschrieben	le crochet inscrit	[]
die eindeutige Zuordnung, en	l'application	



Outils électroniques / dictionnaire



Que faire si vous rencontrez des difficultés?



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Parler / Echanger – le plus vite possible

- ✓ Aux parents
- ✓ A un enseignant de branche
Au professeur d'allemand
- ✓ Au titulaire
- ✓ Au Bureau des Echanges Linguistiques
Sandra Schneider
- ✓ ...





Rencontre des enseignants



- Notes? / conserver celles du 1er semestre?
- Difficultés?
- Après l'année en immersion?
- Prendre son temps, demander éventuellement plus de temps pour l'entretien, présence d'un traducteur?
- Examens de fin d'année (1/5 de la note finale)?
- ...



Les mêmes disciplines d'enseignement dans le Haut-Valais/ à Berne que dans le Valais francophone sont en place.

Quelques particularités pour les niveaux:

3. Langue 1 – Langue 2 de l'élève en immersion

- 3.1. Langue 1 : les élèves en immersion linguistique peuvent être dispensés partiellement de l'enseignement de leur L1 pour renforcer leurs connaissances dans une autre discipline, approfondir leurs compétences en L2 ou effectuer un travail aux objectifs individualisés, etc. Ils effectuent toutefois les mêmes épreuves que leurs camarades. Leur présence en classe peut contribuer à dynamiser l'enseignement de la L2.
- 3.2. Langue 2 : les élèves en immersion fréquentent l'enseignement ordinaire de leur L2. L'enseignant est soucieux d'adapter le programme à leurs besoins individuels.
- 3.3. En principe, un enseignement particulier de la langue d'immersion est organisé par la direction pour ces élèves, comme pour les élèves allophones de l'école.

Branches à niveaux

Quelques particularités pour les niveaux:

- Le français → niveau 1 pour tous
- L'allemand → niveau 2 pour tous

→ Les élèves en immersion peuvent être dispensés partiellement de l'enseignement du français pour approfondir leurs compétences en allemand ou effectuer un travail aux objectifs individualisés.

→ En principe, un enseignement particulier de la langue d'immersion (allemand) est organisé par la direction (cours d'appui).

Après son année en immersion, l'élève suit systématiquement les cours d'allemand en **niveau 1**.



Evaluation / Promotion

- Un entretien d'évaluation peut remplacer la notation chiffrée du 1er semestre: **rencontre avec le titulaire entre novembre et janvier!**
- Dans le livret scolaire est annoté : «élève en immersion linguistique»
- Pour la promotion, les dispositions identiques à celles des autres élèves sont appliquées
- **Concernant l'admission au secondaire II (collège et ECCG) :**
 - ➔ règles cantonales.

Cependant, en allemand, le niveau 2 devient un niveau 1 et, pour les élèves de 10CO, la moyenne entre 4 et 4.4 est équivalente à un 4.5 (en allemand uniquement).

- **pour les conditions d'admission en ECCG**, la moyenne annuelle de sciences obtenue en niveau 2 est considérée comme un niveau 1. L'élève commence cette branche au CO d'immersion dans le même niveau que l'année précédente.



Quels sont mes projets professionnels pour l'année suivante?

- **Apprentissage** : l'apprentissage peut – théoriquement – débiter même sans diplôme du CO
(Attention : exigences du maître d'apprentissage !)
 - **ECCG/EPP**: garder à l'oeil les conditions d'admission (allemand et sciences en niveau I)
 - **Collège**
- ➔ Entretien préalable obligatoire avec le-la titulaire

Conditions d'admission dans une école du secondaire II (*Collège, ECCG, Ecole des métiers*)

→ Les critères d'admission cantonaux sont applicables.

Mais:

La note d'allemand obtenue en niveau 2 est considérée comme un niveau 1 et, pour les élèves de 10CO, les notes comprises entre 4,0 et 4,4 sont assimilées à un 4,5.

En outre, pour l'admission à l'**ECCG** (après la 11CO), la moyenne annuelle en sciences en niveau 2 est également considérée comme un niveau 1.



Accès au collège après la 10 ou 11CO

Après la 10CO	Après la 11CO
Collège (Maturité gymnasiale)	
4 niveaux I dont 3 \geq 4,5 et 1 \geq 4 Moyenne générale \geq 4,5	
	3 niveaux I et 1 niveau II (dont 2 niveaux I \geq 4) 1 niveau II \geq 5



Après la 11CO

Après la 11CO : diplôme de CO obtenu plus :		
Maturités professionnelles intégrées (MP1), Ecoles des métiers	Écoles de culture générale avec Maturité spécialisée	Maturités professionnelles post-CFC (MP2)
4 niveaux I (dont 3 \geq 4)		<p>CFC obtenu, plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit remplir les conditions de fin de 11CO (lignes 1 et 2, 3^e colonne) ; - soit réussir un examen d'admission fixé par le Département portant au minimum sur les branches français, allemand, maths; un cours préparatoire peut être proposé en vue de l'examen d'admission ; - soit admission sur dossier par la direction, tenant compte des résultats obtenus au CFC et/ou dans d'autres formations. <p>* Des conditions particulières régissent l'admission dans l'orientation « Économie et services », type Économie.</p>
3 niveaux I et 1 niveau II (dont 2 niveaux I \geq 4) 1 niveau II \geq 4,5		
2 niveaux I et 2 niveaux II 2 niveaux I \geq 4 1 niveau II \geq 5 et 1 niveau II \geq 4,5	2 niveaux I et 2 niveaux II (dont 1 niveau I \geq 4) 1 niveau II \geq 5 et 1 niveau II \geq 4,5	
1 niveau I et 3 niveaux II 1 niveau I \geq 4 2 niveaux II \geq 5 et 1 niveau II \geq 4,5	1 niveau I et 3 niveaux II 2 niveaux II \geq 5 et 1 niveau II \geq 4,5	
4 niveaux II 3 niveaux II \geq 5 et 1 niveau II \geq 4,5		



Ecole préprofessionnelle (EPP)

École préprofessionnelle (EPP, année de transition)

ou
diplôme du CO non obtenu
mais :
1 niveau II < 4 au
maximum et moyenne
générale ≥ 4 , et aucune
combinaison de note
excluant la promotion

Remarque :

Il est également possible d'intégrer le collège ou l'ECCG après l'Ecole préprofessionnelle (EPP). Conditions :

- ✓ année à l'EPP réussie (certificat)
- ✓ moyenne de 4,8 dans le premier groupe
- ✓ moyenne générale de 4,5.



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ecoles du Sec II du Haut-Valais





Portes ouvertes des écoles



Bourses et prêts d'études



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Des allocations peuvent être accordées pour les formations suivantes :

- la préparation à la formation, à la condition qu'elle débute après l'achèvement de la scolarité obligatoire;
- **la fréquentation d'une classe de l'enseignement secondaire I dans une autre région linguistique ou d'une structure sport-arts-formation;**
- l'apprentissage;
- la formation secondaire du deuxième degré;
- la formation tertiaire;
- les deuxièmes formations et la formation continue;
- toute formation complémentaire permettant la réinsertion ou la réorientation professionnelle ou l'accès à un niveau plus élevé.

Plus d'informations sous www.vs.ch/fr/web/saajf/allocations-de-formation



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Vacances



2021 - 2022

	Schulbeginn Rentrée	Herbst Automne	Weihnachten Noël	Sportferien Carnaval	Ostern Pâques	Maiferien	Schulschluss Fin
Oberwallis Tal	16. 08.	08. - 25. 10.	23. 12. - 10. 01.	25. 02. - 14. 03.	14. - 19. 04.	06. - 16. 05.	29. 06.
Oberwallis Tourismus	16. 08.	08. - 25. 10.	23. 12. - 10. 01.	25. 02. - 14. 03.	14. - 19. 04.	29. 04. - 16. 05.	24. 06.
Valais francophone	19. 08.	13. - 25. 10.	23. 12. - 10. 01.	25. 02. - 07. 03.	14. - 25. 04.		24. 06.



Niveau de langue

Un test de langue de niveau B1 ou B2 sera proposé à votre enfant au 2^e semestre, nous l'encourageons à le faire!

Avril-mai 2022



En réussissant l'examen **Zertifikat Deutsch für Jugendliche** (telc Deutsch B1) le/la participant/e a prouvé qu'il/elle est capable de :

- comprendre des textes variés;
- s'exprimer à leur sujet aussi bien oralement que par écrit;
- s'affirmer linguistiquement dans toutes les situations importantes de la vie quotidienne ou professionnelle;
- comprendre et participer aux conversations dans la vie privée ainsi que professionnelle.



L'intégration





Et...

... pourquoi, en plus de s'intégrer en classe et avec ses camarades, ne pas s'inscrire à un club sportif ou culturel de la région?



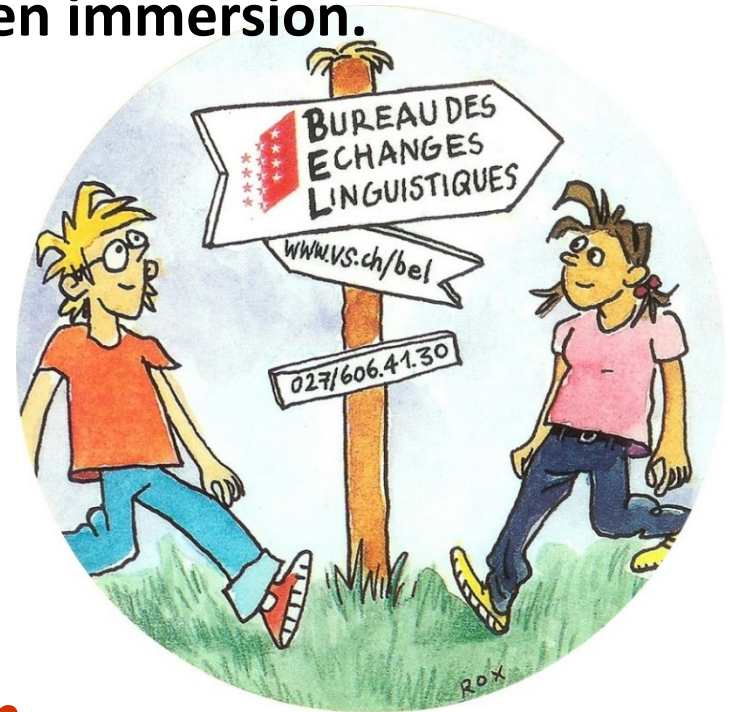


Et enfin... Pense-bête

- ✓ J'ai reçu la confirmation de l'école du Haut-Valais
- ✓ J'ai prévu la visite de l'école
- ✓ J'ai trouvé la famille d'accueil
- ✓ J'ai averti la commune
- ✓ J'ai consulté le plan de scolarité
- ✓ ...



Nous sommes à votre disposition pour des compléments d'informations et nous vous accompagnons tout au long de l'année scolaire en immersion.



sandra.schneider@admin.vs.ch

027 606 41 31

